

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0088259**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : AGISSENS
144 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY SUR SEINE

Assuré : AGISSENS
144 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY SUR SEINE

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Métiers du conseil en entreprise

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'**assuré** déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Activité principale : Formation

Autres activités : Conseil en stratégie / Conseil en ressources humaines / Conseil en développement personnel / coaching

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) modules(s) n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Métiers du conseil en entreprise", n° RCE1006 et n° RC1006-PJ0116.

**Fait à Paris, le 30/12/2020
Pour les Assureurs**



HISCOX
19 rue Louis le Grand
75002 Paris
Téléphone 0810 50 20 10
Télécopie 0810 00 71 02

30/12/2020 09:52
RCP0088259

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82

Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris

Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

**TABLEAU DES GARANTIES
Métiers du conseil en entreprise
HA RCP0088259**

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	100 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	Illimité
- Par litige	50 000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre